



VOS REF. AVIS AU PUBLIC

NOS REF. TER-EP-2023-38034-CAS-179293-P5V5H1

INTERLOCUTEUR RTE-CDI-LYON-SCET-URBANISME

TÉLÉPHONE 04 27 86 27 47

MAIL rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE
BIEVRE ET RHONE**

Rue du 19 Mars 1962

38556 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex

A l'attention de Mme Seigle-Vatte

mairie@ville-beaurepaire.fr

OBJET Enquête publique – Révision du PLU de la commune de **Beaurepaire**

Lyon, le 19/01/2023

Madame la Commissaire enquêteur,

Nous vous adressons ce courrier concernant le résultat de notre étude sur la compatibilité règlementaire du PLU de **Beaurepaire** au regard du passage des servitudes I4 sur le territoire communal.

Nous avons en effet observé un certain nombre d'incohérences que nous relatons dans notre courrier de réponse au projet arrêté adressé à la DDT de l'Isère, à la Commune de Beaurepaire et à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône pour avis le 28 avril 2022.

Le dossier mis à l'enquête publique dans le cadre de la Révision du PLU de la Commune n'intègre pas les recommandations et prescriptions suivantes que nous avons formulé :

- **Déclassement selon une emprise de 20 à 40 mètres des Espaces Boisés Classés sous les lignes aériennes :**

Ligne aérienne 63 kV NO 1 BEAUREPAIRE - LA-COTE-ST-ANDRE

Ligne aérienne 63 kV NO 1 BEAUREPAIRE - GAMPALOUP

**Ligne aérienne 63 kV NO 2 BEAUREPAIRE - GAMPALOUP – REVEL
(PIPE-LINE SUD-EUROPEEN NO 3A)**

**Centre développement & ingénierie
de Lyon**

Service Concertation Environnement Tiers

1, rue Crépet

69007 LYON

TEL : 04.27.86.26.01



www.rte-france.com



- Intégration dans le règlement de dispositions concernant les ouvrages du réseau public de transport d'électricité

Nous joignons à cette lettre d'observations l'avis de RTE sur le projet arrêté du PLU de la commune de Beaurepaire qui complète dans le détail les éléments portés au présent courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Concer



Annexe(s) :

- Avis de RTE sur le PLU arrêté



VOS REF. Votre courrier du 12 avril 2022

NOS REF. TER-ART-2022-38034-CAS-170291-L4B2M8

INTERLOCUTEUR rte-cdi-lyon-scet-urbanisme

TÉLÉPHONE 04.27.86.27.47

MAIL rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

DDT de L'ISERE

17 BD Joseph Vallier

BP 45

38040 GRENOBLE CEDEX 9

A l'attention de Mme BONNET

OBJET Avis projet d'arrêt – PLU de la Commune de Beaurepaire

Lyon, le 12/05/2022

Madame,

Nous accusons réception du projet de révision du **PLU de la commune de Beaurepaire** arrêté par délibération en date du 21/02/2022 et transmis pour avis le 12/04/2022 par votre service.

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, RTE exploite, maintient et développe les infrastructures de réseau et garantit le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique dans le respect, notamment, de la réglementation technique (l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique).

A cet égard, nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Il s'agit de :

Lignes aériennes 63 000 Volts :

Ligne aérienne 63 kV N0 1 BEAUREPAIRE - LA-COTE-ST-ANDRE

Ligne aérienne 63 kV N0 1 BEAUREPAIRE - GAMPALOUP

Ligne aérienne 63 kV N0 2 BEAUREPAIRE - GAMPALOUP – REVEL
(PIPE-LINE SUD-EUROPEEN N0 3A)

Poste de Transformation 63 000 Volts :

Poste 63 kV N0 1 BEAUREPAIRE

**Centre développement & ingénierie
de Lyon**

Service Concertation Environnement Tiers

1, rue Crépet

69007 LYON

TEL : 04.27.86.26.01



www.rte-france.com

